

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 4 avril 2024 à 14h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, DAVID Pierre, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, Jean-Louis LABONNE, Diana DELAHAYE

Pierre DAVID a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil du 08/02/2024 est soumis à l'approbation du conseil :
VOTES : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION.

Le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- Approbation travaux de restructuration cimetière

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

1/ Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices, au titre de l'année 2024. Le Maire rappelle que depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales. Le Maire propose donc de ne pas augmenter les taux de fiscalité, à savoir la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie pour 2024, et de maintenir le taux de la taxe d'habitation.

VOTES : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

2/ Vote du compte administratif 2023 du budget principal et du budget annexe d'assainissement

Pierre DAVID prend la présidence de la séance, et le Maire se retire et ne procède pas au vote. Pierre DAVID procède à la présentation et au vote des comptes administratifs 2023 du budget principal et du budget annexe assainissement dressé par Roland POURCHET, Maire.

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement présente : Un résultat positif annuel de 34 037.38 €
Un résultat antérieur excédentaire de 88 235.61 €
Donc un excédent cumulé de 122 272.99 €

La section d'investissement présente : Un résultat positif annuel de 118 903.05 €
Un résultat déficitaire antérieur de 66 838.17 €
Donc un résultat cumulé excédentaire de 52 064.88 €

Ces comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

VOTES : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

La section de fonctionnement présente : Un résultat négatif annuel de 2 708.36 € qui sera reporté en dépenses de fonctionnement au budget prévisionnel 2024.

La section d'investissement présente : Un résultat négatif annuel de 5 002.12 €
Un résultat antérieur déficitaire de 61 465.05 €
Donc un résultat cumulé déficitaire de 66 467.17 €

Ces comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

VOTES : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

3/ Affectation des résultats

BUDGET PRINCIPAL :

Le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement d'un montant de 122 272.99 € sera affecté en totalité en recettes de fonctionnement au BP 2024.

Le résultat excédentaire cumulé d'investissement d'un montant de 52 064.88 € sera affecté en totalité en recettes d'investissement au BP 2024.

VOTES : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le résultat déficitaire de fonctionnement de l'année d'un montant de 2 708.36 € sera affecté en totalité en dépenses de fonctionnement au BP 2024.

Le résultat déficitaire cumulé d'investissement d'un montant de 66 467.17 € sera affecté en totalité en dépenses d'investissement au BP 2024.

VOTES : 9 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4/ Vote des budgets primitifs 2024 (principal et annexe)

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement

Recettes : Recettes réelles = 260 928.00 €
Excédent reporté = 122 272.99 €
Total = 383 200.99 €

Dépenses : Dépenses réelles = 383 200.99 €
dont financement à la section investissement : 96 702.63 €

Section d'investissement

Recettes : 168 352.51 € comprenant un excédent reporté de 52 064.88 €
Dépenses : 168 352.51 €

VOTES : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Recettes et dépenses : 42 209.36 €

Section d'investissement

Recettes : 92 718.17 €
Dépenses : 92 718.17 € dont un déficit antérieur de 66 467.17. €

VOTES : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5/ Mode de participation aux dépenses de la FDEE 19 année 2024

Le montant de la participation annuelle 2024 de la commune à la FDEE 19 s'élève à 450,10 €

Il existe 2 possibilités de paiement, soit une participation fiscalisée (mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés), soit une participation forfaitaire (inscription au budget de la commune en section de fonctionnement).

Le conseil décide d'opter pour la participation forfaitaire.

VOTES : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

6/ Modification des statuts de la FDEE 19

Le Maire informe le conseil que le comité syndical de la FDEE 19 a adopté de nouveaux statuts et qu'il convient que tous les membres de la FDEE 19, soit 214 communes adoptent elles aussi ces nouveaux statuts.

7/ approbation avenant n°1 à la convention de participation financière pour la construction du centre d'incendie et de secours du Pays de Pompadour

Convention de participation financière signée en 2019 sur la base d'un cout prévisionnel de 870 974 € HT.

Cout final : 908 816.56 € HT

Il convient d'approuver un avenant à la convention pour intégrer le cout définitif et de redéfinir la contribution définitive des communes.

Pour Ségur : la somme restant due est de 1 148.83 €

8/ Achat de panneaux électoraux

Il est proposé aux membres du conseil de remplacer les panneaux d'affichage électoraux en bois, en mauvais état, par des panneaux métalliques.

Un Devis de l'Entreprise FABREGUE a été établi pour l'achat de 10 panneaux.

Montant du devis 1 550 € HT – (155,00 € pièce)

Votes pour l'achat de 10 panneaux : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

9/ Achat d'un vidéoprojecteur

Il est proposé aux membres du conseil Municipal de s'équiper d'un vidéoprojecteur, élément qui pourrait être utile pour les diverses réunions.

L'assemblée est d'accord sur le principe d'acheter un vidéoprojecteur, à l'unanimité.

10/ Approbation de travaux supplémentaires sur la rampe d'accessibilité

La rampe d'accès PMR à la salle polyvalente, installée dans le courant de l'année 2023, nécessite une petite amélioration dans l'installation d'un garde corps.

Un devis, établi par l'entreprise AREDIFER pour un montant de : 2 970 € HT – (3564 € TTC) est présenté à l'assemblée.

L'assemblée approuve les travaux et accepte le devis:

VOTES : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

11/ approbation travaux de restructuration du cimetière

L'intervention récente de réaménagement du cimetière, (réhabilitation d'une trentaine de sépulture et restructuration de l'espace), a engendré quelques petits travaux supplémentaires de remise en état.

Il a été établi un devis, réalisé par l'entreprise EI JAMS de St Eloy. Celui-ci est présenté à l'assemblée :

Montant du devis : 1 250 € HT – (1500 € TTC)

L'assemblée accepte le devis et approuve les travaux:

VOTES : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

12/ Questions diverses

*Depuis quelques mois beaucoup de particuliers s'attachent à rénover leur patrimoine, si l'on en juge par le nombre de dossiers traités par la Mairie. Pour cela Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de respecter la réglementation en vigueur lors de ces restaurations car, comme tout village classé, Ségur est soumis au jugement des Bâtiments de France qui peut sanctionner le contrevenant.

**Le nouveau commerce « Lou Castel » dont les travaux sont terminés, va bientôt pouvoir ouvrir ses portes. D'accès difficile l'ouverture était conditionnée par l'obtention d'une dérogation aux règles d'accessibilité.

Monsieur le Maire nous informe que la dérogation est accordée et que plus rien ne s'oppose à son ouverture.

*** Au cœur du village, avenue Jeanne d'Albret, 2 bâtiments en très mauvais état menacent de s'effondrer et présentent un danger pour la sécurité du voisinage et des passants. Cette situation pose un réel questionnement quant au devenir de ces bâtiments et la position que la Municipalité doit adopter face à ce risque potentiel. Plusieurs courriers recommandés ont été expédiés aux propriétaires Pouyadoux / Paupe sans aucun retour exploitable.

Suite au constat de l'expert soulignant la situation de péril, Monsieur le Maire décide de prendre un arrêté de mise en sécurité.

Dans les semaines à venir les barrières de sécurité seront placées dans l'axe médian de l'avenue, les poids lourds ne seront plus autorisés à emprunter cette voie et la circulation sera gérée par feux tricolores.

**** Nous sommes tous à même de constater que la circulation des véhicules dans la traversée du bourg de Ségur devient un problème. En effet, notre village, victime de sa configuration ainsi que de sa renommée, connaît un flux de fréquentation grandissant. La municipalité a déjà procédé à des aménagements pour les stationnements, reste maintenant à se préoccuper du problème crucial qu'est la vitesse excessive pratiquée dans la traversée du village.

Luüd BERING, qui s'est intéressé à la question, soumet à l'assemblée quelques pistes résultant de son analyse :

La limitation de vitesse à 30 km/h « instaurée » il y a quelques années, n'est vraiment pas respectée peut-être par manque de cohérence et aussi de contrôles. Il propose un aménagement plus adapté et plus incisif :

** Imposer la « zone 30 » dans la totalité du village agrémentée d'affichages dynamiques – Radars pédagogiques positionnés judicieusement.

** Installer des « Dos d'âne » ou « Coussins berlinois » aux points stratégiques – D6 et D 149

** Agir sur le champ visuel, c'est-à-dire donner l'impression d'espace réduit de circulation du véhicule.

Etant conscients qu'il est urgent d'agir, ces propositions sont soumises à la réflexion du Conseil

***** Il a été décidé, lors d'un précédent conseil municipal, de rédiger un bulletin d'accueil pour les nouveaux arrivants, bulletin dans lequel toutes sortes d'informations pourraient apparaître permettant ainsi aux nouveaux Ségurois comme aux anciens, de mieux cerner notre village.

Diana DELAHAYE qui s'était portée volontaire pour la rédaction de cet ouvrage, nous présente le résultat de son travail.

Le rendu, satisfaisant est apprécié à l'unanimité.

***** Depuis quelques mois la municipalité adhère à Corrèze Centre Supervision qui est un Syndicat Mixte Ouvert destiné à la mise en place de vidéo surveillance et de gestion des données.

En temps que déléguée suppléante, Sonia, qui assiste à diverses réunions de travail, nous informe que la structure se met en place et que pour l'instant les choses avancent normalement.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h15